

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

I Comptes Consolidés Condensés

Le Conseil d'administration réuni ce jour 27 août 2010 a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg, dont les éléments clefs s'établissent au 30/06/2010 comme suit, en normes IFRS :

	30 juin 2009 M€	30 juin 2009 Pro forma (1) M€	30 juin 2010 M€	Variation 2010/2009 Pro forma En %
Chiffre d'affaires	281.0	282.1	292.0	3.5
Résultat Opérationnel	42.0	43.2	41.1	-4.9
Résultat Net part Groupe	30.8	31.6	28.1	-11.1
Résultat Net courant	30.9 (2)	31.6 (2)	28.1	-11.1

(1) Les données publiées au titre du 1^{er} semestre 2009 ont été corrigées de l'impact lié à l'application de la norme IFRIC18 « Transfert d'actifs provenant de clients ».

(2) Montant retraité de +0,05 M€ au titre de l'impact de moins-values de cession.

Le chiffre d'affaires atteint 292 M€ (+3,5 %). Le dynamisme des secteurs résidentiel et tertiaire, les conditions climatiques favorables, l'évolution des tarifs régulés et des ventes de gaz ainsi que le développement de nos offres de services et prestations diverses sont les principaux vecteurs de cette croissance.

Compte tenu principalement d'éléments comptabilisés sur le premier semestre, et pour l'essentiel non récurrents au second, le résultat opérationnel semestriel s'affiche en baisse de -4.9 % traduisant notamment les achats de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) réalisés au cours du 1^{er} semestre dans l'attente du futur décret d'application, une progression sensible du poste impôts et taxes et le coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés (ORS).

Les charges de personnel (hors ORS) et les charges externes ont connu une bonne maîtrise.

Au final, le résultat net courant, part du Groupe, hors éléments non récurrents, s'élève à 28,1 M€ en retrait de 11,1 % par rapport à l'exercice précédent, suite à un résultat financier moins favorable (-2,5 M€) lié à une baisse sensible des taux d'intérêts sur les marchés financiers.

S'agissant des perspectives du second semestre, le maintien du TaRTAM (Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement des Marchés) pour les ventes aux clients « entreprises » ayant déclaré leur éligibilité induit un plafonnement de la marge commerciale.

Par ailleurs, le Groupe ES continuera de suivre avec vigilance l'évolution du contexte législatif et réglementaire résultant du projet de loi N.O.M.E qui porte en elle des mutations potentielles significatives pour le secteur de l'électricité.

II Rapport semestriel d'activité

II – 1 Évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et incidence sur les comptes

Le Groupe ES a connu une hausse de 3,5% de son chiffre d'affaires, au cours du premier semestre 2010, porté par une progression des consommations d'électricité (+ 3,2 %), résultant de conditions climatiques et de l'évolution favorable des marchés des particuliers et tertiaires.

Le Groupe ES a poursuivi au cours du premier semestre sa politique de qualité de ses réseaux, de développement de ses offres et d'orientation en matière de développement durable.

Électricité de Strasbourg, a ainsi poursuivi ses investissements réseau ciblés pour maintenir la performance de ses ouvrages. Elle a par ailleurs lancé, selon les normes de la très haute efficacité énergétique, la réhabilitation d'un important bâtiment locatif lui appartenant au centre de Strasbourg, traduisant ainsi son engagement dans le versant « bâti/énergie » du Grenelle de l'Environnement.

Sa filiale de commercialisation, ES Énergies Strasbourg a poursuivi sa politique de développement se traduisant par la signature d'un nouveau contrat d'approvisionnement favorisant la croissance des ventes de gaz. Elle a également confirmé son engagement dans les énergies renouvelables et les services associés en continuant ses actions de collecte de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), malgré l'absence momentanée de texte législatif en la matière.

La filiale Ecotral a démarré au premier semestre le chantier de réalisation de la plus grande chaufferie bois d'Alsace, à Colmar.

Suite à l'expiration au terme de 15 années d'exploitation, de la concession de l'usine d'incinération de Strasbourg, qui constituait l'objet de la société Protires détenue à 34% par Électricité de Strasbourg, l'offre du groupement dont faisait partie Électricité de Strasbourg n'a pas été retenue. Protires a arrêté son activité le 05/07/2010.

Enfin, le Groupe ES, dans le cadre de la première mondiale entre EDF, TOYOTA, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, a démarré au premier semestre 2010 l'expérimentation d'une flotte de Véhicules Hybrides Rechargeables (Prius VHR) et du système de bornes de recharge d'électricité.

II – 2 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Bien évidemment, l'aléa climatique qui a joué plutôt favorablement au cours du premier semestre demeure pour la fin de l'année 2010. Indépendamment de cet aléa, une hausse des tarifs régulés mais aussi du tarif de cession a été enregistrée courant août.

Le second semestre avec notamment le maintien du TaRTAM jusqu'au début de l'année 2011 ne devrait pas être marqué par des évolutions significatives avec notamment un marché de l'électricité qui restera atone, s'agissant des entreprises.

II – 3 Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice et qui ont influé sur la situation d'Électricité de Strasbourg au cours du semestre

Électricité de Strasbourg, en tant que distributeur non nationalisé et aux termes de la réglementation en vigueur, doit acheter l'énergie destinée à l'alimentation des clients aux tarifs réglementés auprès d'EDF selon un tarif spécifique dit tarif de cession qui s'applique à toutes les ELD. Les transactions relatives à cette fourniture ont représenté un montant total de 97,1 M€ au cours du premier semestre 2010.

Dans le cadre du TaRTAM le dispositif de compensation des charges correspondantes est opéré par EDF dans le but d'assurer à Électricité de Strasbourg in fine une compensation calquée sur celle issue des dispositions du décret 2007-689 du 04/05/2007 relatif précisément à la compensation des charges du tarif réglementé transitoire d'ajustement de marché. Ceci se traduit à la fois par des livraisons physiques pour un montant de 6,1 M€ et un complément de régularisation financière pour un montant de -0,3 M€.

III Déclaration des personnes physiques qui assurent la responsabilité du rapport financier semestriel

Didier Guénin, Directeur Général et Myriam Berdy, Directeur Général Délégué certifient qu'à leur connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'Électricité de Strasbourg et qu'enfin le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.